

LE SOUS-PRÉFET DE CASTRES

Castres, le

**Compte-rendu de la commission de suivi de site (CSS)
EPC FRANCE du jeudi 4 décembre 2025 à la mairie de Montdragon**

Participants : Voir liste en annexe

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 6 décembre 2024
- Bilans annuels 2024/2025 des activités de la société EPC France
- Actions réalisées au titre de l'année 2025 par l'inspection des installations classées
- Questions diverses

*Ouverture de la séance à 10h45, sous la présidence de M. Berly, chef de l'UiD Tarn-Aveyron de la DREAL Occitanie, M. le sous-préfet de Castres étant excusé.
L'ordre du jour est présenté et un tour de table est réalisé.*

Une visite du site a été réalisée préalablement à la CSS.

1 - Approbation du compte-rendu de la CSS du 6 décembre 2024

Le compte-rendu de la CSS du 6 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 - Bilans annuels 2024/2025 des activités de la société EPC France

Le représentant QSE présente le bilan 2024/2025.

Le groupe EPC France a généré 90 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023, emploie 350 collaborateurs et dispose de 13 dépôts implantés en France. Le groupe est principalement spécialisé dans la production, le stockage et la mise en œuvre d'explosifs.

Le site de Montdragon compte 1 unité mobile de fabrication d'explosifs (UMFE), 5 camions et 1 camionnette.

La prestation fournie par EPC France sur le chantier de l'autoroute Castres-Toulouse repose uniquement sur la livraison d'explosifs.

L'organigramme du site est présenté.

La revue de direction a été réalisée en février 2025 au titre de l'année 2024. Il en ressort un taux de conformité global du système SGS de 95%.

Le point 5 de cette revue de direction intitulé « maîtrise opérationnelle – EIPS » apparaît avec un taux de conformité de seulement 83 %, ce qui interpelle M. l'inspecteur des installations classées.

M. le représentant HSE EPC France indique que ce taux prend en compte, entre autres, les mises en demeure suite aux inspections de la DREAL sur la totalité des 13 sites. Un des sites (pas celui de Montdragon) fait l'objet d'une telle mesure, ce qui impacte le taux de conformité.

Les différentes vérifications périodiques réglementaires ont toutes été réalisées en 2024 par des organismes de contrôle agréés. Les différentes formations obligatoires sont présentées. Les certifications du site sont listées.

Le plan d'opération interne (POI) a été mis à jour en 2025.

Deux accidents du travail ont été recensés en 2024 : une chute d'objet sur une jambe et un piéton percuté par un chariot élévateur. Les retours d'expérience suite à ces accidents sont présentés.

L'astreinte a été testée de manière inopinée, en dehors des heures ouvrées, par les services de la préfecture de l'Aveyron dans le cadre des dispositions spécifiques ORSEC relatives au secours en milieu souterrain.

Le projet photovoltaïque avec TotalEnergies est, à ce jour, à l'arrêt. Les terrains appartenant à EPC FRANCE sont actuellement considérés et déclarés en exploitation agricole. De ce fait, ils ne peuvent pas accueillir une installation de production d'électricité par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques. M. le maire de Montdragon indique travailler sur ce dossier.

M. le représentant HSE EPC France indique qu'aucun accident ou incident industriel n'est survenu sur le site.

3 - Actions réalisées au titre de l'année 2025 par l'inspection des installations classées

Au préalable et suite à une demande de M. le chef de l'UiD, les membres ayant participé à la visite du site sont invités à faire part de leur appréciation. Ils indiquent être pleinement rassurés sur les mesures mises en œuvre sur le site pour que son exploitation soit assurée en toute sécurité.

L'inspecteur de la DREAL présente l'inspection réalisée le 14 octobre 2025 sur le thème des premiers prélèvements environnementaux. Il s'agit d'une action nationale relative aux évolutions réglementaires apportées suite à l'accident survenu à Rouen en 2019, visant à mieux anticiper les situations accidentelles.

Huit points de contrôle ont été vérifiés et 4 non-conformités ont été relevées dont 1 ayant entraînée une proposition de mise en demeure et 3 pour lesquels des actions correctives/justificatifs sont attendus de la part de l'exploitant.

M. le représentant du site de Montdragon indique que l'exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention) n'a pas été réalisé à l'intervalle obligatoire triennal. Celui-ci doit être réalisé par la préfecture.

M. le représentant SIDPC précise que les exercices relatifs au dispositif général ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) sont planifiés en début d'année par la préfecture. M. le préfet priorise les exercices en fonction des sites. Le site de Montdragon n'a pas été, sur l'année 2025, dans les sites prioritaires.

M. le chef de l'UiD indique au représentant du SIDPC qu'il est important que cet exercice soit prévu en 2026.

L'exploitant a contractualisé avec l'organisme de contrôle SOCOTEC pour la réalisation des premiers prélèvements environnementaux. Le délai d'intervention de l'organisme extérieur sera testé le lundi suivant la CSS dans le cadre d'un exercice POI.

4 - Questions diverses

Mme la représentante des riverains précise avoir indiqué lors de la dernière CSS que le dossier d'un des riverains ayant effectué les travaux imposés dans le cadre du PPRT n'est toujours pas soldé. Ce riverain a réalisé les travaux mais n'a pas eu les remboursements/aides attendus.

M. l'inspecteur de la DREAL précise avoir écrit aux services de la DDT, mais obtenir de réponse de leur part.

M. le chef de l'UiD indique reprendre ce dossier afin de le clôturer.

Information hors CSS : l'inspection a pris contact par téléphone avec le fils du propriétaire afin d'obtenir des informations supplémentaires. Celui-ci a indiqué que toutes les aides avaient bien été versées mais qu'il manquait la part relative au crédit d'impôt. En revanche, il ne sait pas si ses parents ont déclaré les travaux auprès du service des impôts. Il va poursuivre ses recherches. Ce qui clos le sujet pour la DREAL comme pour les financeurs des travaux.

M. le représentant du site souhaite avoir des nouvelles concernant la démolition de la maison construite sans permis de construire dans la zone de dangers du site.

M. le maire de Montdragon précise que le procédé de démolition de cette maison débutera au premier trimestre 2026.

Mme la représentante des riverains souhaite savoir qui paiera cette démolition.

M. le maire de Montdragon répond que les frais sont à la charge du propriétaire.

Un tour de table est réalisé.

M. le représentant de la mairie de Labessiere-Candeil se dit ravi de participer à ces CSS qui sont enrichissantes.

Mme la représentante des riverains se dit rassurée suite à la visite du site.

M. le représentant du SIDPC indique avoir noté la demande d'exercice PPI.

M. le représentant de la mairie de Graulhet se dit rassuré.

M. le représentant du SDIS indique connaître le site et avoir des liens étroits avec l'exploitant.

M. le maire de Montdragon souhaite que la communication avec l'exploitant reste identique pour les années à venir.

Mme la représentante de la préfecture se dit rassurée par la maîtrise du risque de l'exploitant.

M. le chef d'UiD remercie M. le maire de Montdragon après cette dernière CSS à laquelle il participait en tant que maire pour sa collaboration et pour sa parfaite connaissance des effets de suppression.

Il remercie également l'ensemble des participants et lève la séance à 12h30.

Le chef de l'UiD Tarn-Aveyron

A blue ink signature, appearing to read 'J. Berly', enclosed within a blue oval shape.

Frédéric BERLY

Annexe : Liste des participants
CSS EPC FRANCE
Le 4 décembre 2025

INTITULE	FONCTION	NOM	
Collège administration			
Préfecture du Tarn	Sous-préfet BEAF	ROUMAGAS Carole	Excusé Présente
Préfecture du Tarn	SIDPC	JEAY Pierrick	Présent
DREAL	Le chef de l'UID Tarn et Aveyron L'inspecteur de l'environnement	BERLY Frédéric BODY Laurent	Présents
Agence régionale de santé	Le délégué départemental ou son représentant	-	Absent
SDIS	Le directeur ou son représentant	GAU Guillaume	Présent
DDETSPP (exDIRECCTE)	Le Chef de l'unité territoriale ou son représentant	-	Excusée
DDT	Le délégué départemental ou son représentant	-	Absent
Collège collectivités territoriales			
Mairie de Montdragon	Le maire ou son représentant	VERNHES Gilbert	Présent
Mairie de Graulhet	Le maire ou son représentant	ORTEGA Fernand	Présent
Mairie de Saint-Julien du Puy	Le maire ou son représentant	ROUANNE Jean	Présent
Mairie de Labessière - Candeil	Le maire ou son représentant	HACK Dieter	Présent
Agglomération Gaillac Graulhet	Le président ou son représentant	-	Absent
Communauté de communes du Laurétois - Pays d'Agout	Le président ou son représentant	-	Absent
Conseil Départemental	Le président ou son représentant	VANDENDRIESSCHE Laurent	Présent
Collège riverains			
Riverain		COSTES Marie-Pierre	Présente
Société SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE	Le directeur ou son représentant	DUFRESNES Fabrice	Présent
Syndicat mixte départemental TRYFIL	Le directeur ou son représentant		Absent
Collège exploitants			
EPC FRANCE	Le directeur ou son représentant	M. CAPPELLO Kévin	Présent
Collège salariés			
EPC FRANCE	Le directeur ou son représentant	M. MAS Olivier	Présent